

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Réunion plénière du 7 novembre 2002

« Egalité de traitement entre générations »

Document n°1

Egalité de traitement entre générations Présentation d'éléments pour le débat

La question de l'égalité entre générations apparaît en situation de crise ou quand la nécessité de réformes importantes se fait sentir. Aux Etats-Unis, le débat est devenu public à l'occasion de la « crise » de financement de la sécurité sociale débouchant sur une réforme importante en 1983¹. En Europe, ce thème apparaît en matière de retraite au moment de réformes importantes².

Les choix possibles ayant de toute évidence des impacts nettement différenciés selon les générations, il apparaît naturel et important de juger des réformes envisageables au regard d'un objectif d'équité intergénérationnelle. Pour ce faire, certains groupes ou courants de pensée utilisent les critères qui leur paraissent spontanément naturels (par exemple, constance du taux de cotisation ou bien constance du taux de rendement interne ou encore constance du taux de remplacement...). Les préconisations ou les jugements qui en sont tirés sont cependant dépendants des critères utilisés, et le discours qui en découle ne permet souvent pas de servir de support à une discussion équilibrée ou à des préconisations consensuelles. Le cas de la comptabilité générationnelle promue par un "lobby" particulier (« AGE »³) en est un exemple emblématique.

Traiter des inégalités renvoie toujours à des questions de principes. Cette nécessité est, de fait, apparue dans d'autres domaines déjà traités par le Conseil, comme dans le cas des différences entre régimes (de niveaux de retraite, de rendement...) ou des inégalités entre hommes et femmes (niveaux de retraites et références salariales). Cette nécessité est encore plus forte et a des implications plus variées dans les cas présents. La description des inégalités de traitement entre générations en matière de retraite apparaît d'emblée étroitement tributaire des principes d'égalité et de justice retenus. La prise en compte du très long terme et de la succession des générations introduit des difficultés particulières. Le domaine spécifique des retraites n'apparaît souvent pas séparable d'un ensemble plus vaste comprenant les autres transferts publics et privés qu'ils concernent l'éducation, la santé d'autres dépenses courantes, les investissements, etc. C'est ainsi que se trouvent mis en question le niveau global d'épargne, de la dette publique, le cheminement de la croissance macroéconomique et la notion de développement durable.

Une première partie de cette note présente diverses considérations sur les principes de justice en général et les problèmes particuliers rencontrés lorsque l'on traite des générations.

¹ Fin 1982, un emprunt de 581 millions de \$ a été nécessaire pour honorer le paiement des retraites, en 1983, une réforme votée par le Congrès comprenait le relèvement des cotisations, l'allongement progressif de l'âge pour une retraite à taux plein, la pénalisation pour les retraites anticipées, l'encouragement au prolongement de l'activité après l'âge de la retraite, ... «L'équité aux Etats-Unis : une arme dans le débat sur les retraites» Jean-Philippe Viriot Durandal Ater in La lettre de l'Observatoire des Retraites N°10. Voir aussi « Cadrer le débat sur l'équité générationnelle aux Etats-Unis » in Retraites et société janvier 2002.

² Ce thème est récurrent dans le « Panorama des réformes des systèmes de retraite à l'étranger ,état des lieux et perspectives » Dossier préparé par Laurent Vernière «Questions retraite», Hors série - Janvier 2002.

³ « L'équité aux Etats-Unis : une arme dans le débat sur les retraites » article cité ci-dessus.

Même s'il apparaît évident qu'il n'y a pas aujourd'hui de consensus réel sur la notion de justice inter générationnelle au niveau théorique, la question mérite examen. Le changement dans le rythme de croissance entre les trente glorieuses et les vingt dernières années, l'effet du baby-boom et l'allongement de l'espérance de vie ainsi que l'importance déjà acquise des transferts publics, rendent des réformes nécessaires ; ces mêmes éléments font que les choix opérés auront des conséquences importantes et de sens éventuellement différents selon les générations.

Il apparaît alors nécessaire de fournir des éléments consistants de réponse sur le constat de la situation actuelle et sur les conséquences des choix en termes d'équité inter générationnelle. Pour être recevables ces éléments de réponse doivent, d'un côté, dépasser le scepticisme philosophique découlant de la complexité de la problématique et, de l'autre côté, ne pas se limiter à de simples prises de position qui apparaîtraient trop « idéologiques ».

Sans prétendre répondre à cette demande, cette note présente quelques éléments de discussion sur le constat et quelques études analysant les incidences de certaines mesures de rééquilibrage possibles.

Mais avant d'examiner ces éléments il faut rappeler que le mot génération recouvre deux sens distincts dont on reprendra ici la formulation due à Louis Chauvel ⁴ :

«D'un côté, se trouve l'idée macrosociologique de «génération sociale, à savoir d'un groupe social dont l'année de naissance est proche (une cohorte, au sens démographique du terme), dont les membres connaîtront leur socialisation primaire (de l'enfance à l'entrée dans la vie adulte) au même moment, et qui traverseront différents seuils de la vie dans des contextes temporels assez similaires... » Dans cette acception, la génération n'est pas nécessairement un tout homogène, ni politiquement, ni socialement ; seul compte le contexte commun vécu par la génération.

« Dans l'autre cas, se trouve la « génération familiale » au sens de position relative dans un lignage : la génération des parents et celle des enfants, par exemple. La notion, imbriquée dans le champ des microrelations privées de la sociologie familiale, est distincte du sens précédent. »

« La notion de génération sociale aide à comprendre la structure et la dynamique du changement, alors que celle de -génération familiale- permet de situer les évolutions des relations et des aides affectives et matérielles motivées par des objectifs variables... »

Une autre dualité de sens apparaît quand on utilise le mot génération pour comparer deux groupes à un moment donné ; on peut viser les relations entre ces groupes qui sont tributaires de leur situation instantanée qui se différencie de façon non permanente par leur classe d'âge ou leur position dans la famille. On peut traiter des relations entre les enfants durant leur période scolaire et leur parents en terme d'obéissance, de responsabilité etc. sans traiter en même temps des relations existant à un autre moment du cycle de vie comme l'héritage ou le degré d'obligation alimentaire des enfants vis à vis de leurs parents. De même il y a des générations actuellement retraitées et d'autres actives. A l'inverse, on utilisera ici le mot génération pour comparer deux groupes soit sur la totalité de leur existence, soit en comparant des situations respectives rencontrées aux mêmes âges à des périodes différentes.

Enfin, le découpage temporel retenu pour définir les générations sociales est souvent tributaire des données utilisées mais peut aussi entraîner ou refléter un point de vue particulier⁵.

⁴ « Comment se manifeste la solidarité intergénérationnelle » Louis Chauvel, in Encyclopédie de la protection sociale dirigé par François Charpentier.

⁵ Cette approche est par exemple manifeste et revendiquée en tant que tel par Bernard Prétel dans « Le choc des générations » où il distingue notamment, parmi 7 « générations », les quatre générations intermédiaires "de l'Algérie" (naissances de 1935-1945), "de mai 1968" (naissances de 1945-1955), "de la crise" (naissances de 1955-1965) et la génération "de Gorby"

1. Principes de justice, générations et contrat inter générationnel.

Justice et égalité

Comme on le verra par la suite dans les éléments de constat, le choix des critères de comparaison entre générations, implicites ou explicites, apparaît immédiatement comme déterminant pour l'ordre de grandeur et souvent pour le sens (ou signe) des écarts entre générations. Traiter de ces choix nécessite de traiter des notions d'égalité et de justice.

Un premier document présente de façon synthétique diverses notions et éléments de débat sur les concepts de justice et d'égalité en général : « Justice et injustices » in « Justice sociale : notes sur la problématique » (1999) Marc Fleurbaey. Si ce document reflète fatalement des positions personnelles, il présente l'articulation entre divers concepts ou préoccupations.

Les liens entre justice et égalité prêtent à discussion. Cependant, si l'on écarte des extrêmes (égalitarisme et utilitarisme absolus), on peut admettre que l'égalité est la valeur fondamentale de la justice sociale, mais avec des variations possibles sur sa définition précise⁶.

Une des questions développées dans ce document, importante pour l'égalité entre générations, est « l'égalité de quoi ? ». L'égalité peut-elle être définie par un indice unifiant toutes les composantes (éducation et richesse par exemple) ? Est-ce une égalité des chances ou une égalité de résultats ? C'est tout le débat de la prise en compte de la responsabilité individuelle. Les débats portent aussi sur l'arbitrage entre liberté et égalité, sur le respect de la différence etc. Une des conséquences de ce débat conduira à se demander, quand on compare des générations, si la comparaison doit porter sur le niveau absolu de niveau de vie à âge donné ou sur le niveau de vie relatif.

Dans ce document, l'interrogation porte aussi sur la nécessité ou non d'appréhender l'égalité sur la totalité du cycle de vie. Une appréciation globale sur cycle de vie peut alors logiquement conduire à réserver son jugement⁷ sur une situation instantanée « où des jeunes pauvres côtoient des vieux riches ».

Quand il est question d'égalité entre générations, des difficultés particulières interviennent du fait de la prise en compte du temps sur très long terme et parce que les générations se succèdent sans rétroaction possible. Trois documents du dossier portent plus particulièrement sur ces questions :

- Marc Fleurbaey, P.Michel (1992) « *Quelle justice pour les retraites* », Revue d'économie financière, N°23
- Philippe Van Parijs (1996) « Du patrimoine naturel aux régimes de retraites. Quelle solidarité entre les générations ? » in « Refonder la société » Les éditions du CERF Paris
- André Masson (2001) « *Économie des transferts entre générations : altruisme, équité, réciprocité indirecte, ambivalence* » Complément A du rapport N° 35 du CAE « Démographie et économie ».

(naissances de 1965-1975). On n'obtient pas la même vision quand on globalise les deux premières (1935-1955) pour les opposer aux suivantes.

⁶ Dans sa préface à « Repenser l'inégalité » (1992, 2000 pour la traduction française), Amartya SEN écrit ainsi: « Je montrerai aussi que les éthiques de l'organisation sociale qui ont résisté à l'épreuve du temps ont quasiment toutes en commun de vouloir l'égalité de quelque chose – ce "quelque chose" jouant un rôle majeur dans leur cadre théorique respectif. Non seulement il existe des "égalitaristes du revenu" qui veulent les mêmes rentrées d'argent pour tous et des "égalitaristes du bien-être social" qui revendiquent un accès égal à ce bien-être, mais les utilitaristes classiques préconisent, eux aussi, que l'on accorde une importance égale aux "utilités" de tous, et les libertariens purs que l'on reconnaisse à tous l'égalité jouissance d'une classe entière de droits et de libertés... »

⁷ Voir notamment le commentaire de Michel Dollé dans le rapport du Conseil d'analyse économique sur les inégalités économiques (N°33)

On ne saurait retracer ici l'ensemble du contenu de ces trois documents ni prétendre que ces documents font le tour de la question. Les quelques aspects qui sont mis en avant ont essentiellement pour fonction d'amorcer un débat et de servir de rappel théorique pour l'examen de la situation actuelle et des analyses des incidences de certaines mesures de rééquilibrage possibles.

Justice inter générationnelle et justice intra générationnelle

Une partie des travaux référencés ci-dessus, comme beaucoup d'autres, utilisent comme base ou partent de la critique de tel ou tel aspect de la « Théorie de la justice » de John Rawls. Un des points importants de cette analyse porte sur la relation entre justice inter générationnelle et justice intra générationnelle. Examinant « le problème de la justice entre les générations » dans sa « Théorie de la justice », John Rawls rappelle⁸ qu'un certain nombre de penseurs (Herzen, Kant) estimaient qu'il y avait une sorte d'injustice au détriment des générations anciennes qui travaillent pour les générations ultérieures qui seules en profitent. Mais, selon John Rawls ce n'est que la conséquence d'un fait naturel, non modifiable, la question de la justice ne se posant alors pas de ce point de vue. Il s'agit alors de trouver un « juste principe d'épargne » afin de « partager entre les générations le poids de l'accumulation du capital et du progrès de la civilisation et de la culture » afin de garantir « que chaque génération recevra son dû de ses prédécesseurs et, de son côté, satisfera de manière équitable les demandes de ses successeurs ». Il lui apparaît « probable que des taux d'épargne différents s'appliquent à des étapes différentes ». L'objectif n'est pas cependant de maximiser les richesses, mais de faire en sorte que toutes les générations prennent leurs « responsabilités dans l'effort pour atteindre un juste état des choses, au delà duquel nulle épargne nette n'est demandée ». Dans cette analyse, un élément central consiste donc à tenir compte autant, si ce n'est plus, des disparités intra générationnelles que des différences de richesses entre générations.

On trouve aussi dans cette analyse deux éléments constants du débat avec, d'une part, la question centrale du taux d'épargne et, par là, du cheminement global de l'économie, et d'autre part, une vision globale qui conduit de ce fait à prendre en compte dans l'analyse tous les transferts entre générations, qu'ils soient publics ou privés, et qu'ils portent sur la retraite ou sur d'autres domaines tels que l'éducation.

Justice, taux d'épargne et croissance.

Fleurbaey analyse la façon dont diverses conceptions de la justice (utilitariste, égalitariste, libertarienne ...) font le bilan des efforts (épargne) et des avantages (degré de richesse permis par le développement économique) des diverses générations qui se suivent. Il en déduit que « la pierre d'achoppement de la justice entre générations est donc bien l'avantage mutuel dont jouissent les générations tardives en tant que récipiendaires d'épargne, avantage qui est abusivement consacré par certains critères (utilitarisme...) ou trop abruptement réprimé ou négligé par d'autres (égalitarisme, libéralisme...) ». Il constate cependant une sorte de consensus des divers auteurs, quels que soient les critères reconnus, sur le caractère acceptable ou non de certains éléments : la croissance doit être positive, un taux d'épargne supérieur à 30% est excessif... Aussi, s'appuyant sur une conception de la justice comme impartialité, il propose que « plutôt que de rechercher des règles précises de justice, ... il pourrait être plus raisonnable d'identifier quelques caractéristiques définissant un sentier de croissance "acceptable" du point de vue éthique ».

Si le progrès technique permet une croissance illimitée de l'économie, « le domaine de l'acceptable paraît alors assez vaste, excluant essentiellement les situations extrêmes ».

⁸ John Rawls « Théorie de la justice », partie 44 : « le problème de la justice entre les générations ».

Dans cet article de 1992, l'auteur s'interrogeait aussi sur le caractère « excessivement protecteur » d'un « pur » système par répartition pour les retraités après liquidation⁹, et le caractère souhaitable d'une forme d'indexation des retraites sur le revenu national quel que soit le mode de financement principal (répartition ou capitalisation).

La question de l'épargne des diverses générations est amplement débattue par des auteurs qui envisagent une transition totale ou partielle d'un système de répartition à un système par capitalisation (ou un système mixte) ou un système de répartition provisionnée¹⁰. Des débats de même type ont eu lieu lors de la création de fonds de réserve dans divers pays européens.

Une préoccupation croissante concerne la préservation des ressources naturelles d'une génération à la suivante, notamment dans les travaux de Van Parijs. Pour analyser ce qu'une génération laisse à la suivante, il y a lieu de raisonner globalement en tenant compte du progrès technique et du capital, mais aussi des ressources naturelles ou biens environnementaux ainsi que des risques ; cette préoccupation sur les risques légués d'une génération à l'autre vise des aspects divers comme le nucléaire ou des risques politiques qui pourraient par exemple naître des disparités intergénérationnelles.

De même, la question de la dette donne lieu à une distinction entre la dette interne (au pays considéré) qui renvoie à une question de répartition et la dette externe qui peut entraîner un risque politique pour l'Etat.

Mais, pour Van Parijs, le risque majeur qui est associé à la dette n'est pas tant le déséquilibre entre les niveaux de vie moyens des générations que le fait qu'une dette importante, non compensée par une accumulation suffisante de capital productif, handicaperait « la génération suivante dans son aptitude à assurer un niveau de vie élevé (ou simplement décent) aux plus démunis de ses membres ».

Génération et classes d'âge

Fleurbaey considère qu'il y a lieu de prendre en compte les inégalités non seulement entre générations mais entre les vivants à une même période de temps ; cela rend donc nécessaire la prise en compte de la position relative instantanée de différentes classes d'âges. Une stricte égalité entre générations pourrait en effet être compatible avec un profil par âge très déséquilibré. Cela conduit à proposer un certain équilibre entre l'aspect instantané (jeunes - vieux) et l'aspect intergénérationnel (générations présentes - futures) qui semble particulièrement important en cas de chocs affectant le revenu national.

Van Parijs distingue deux aspects de la justice entre générations. Il y a, d'une part, la question de l'héritage pour assurer l'équité entre cohortes se succédant, avec notamment des considérations de même ordre que celle exposées ci-dessus sur l'épargne, mais aussi une «question de partage équitable des ressources entre des catégories de personnes coexistantes qui se différencient par leurs âges respectifs et donc par des possibilités et des besoins qui varient en fonction de l'âge ».

⁹ Le «pur» système de répartition fait peut être implicitement référence aux règles considérées comme normales en 1992, notamment en matière d'indexation ?

¹⁰ Voir par exemple : « Fonds de réserves: simulations de scénarios d'accumulation et d'utilisation des réserves » Questions retraite N°16-17, Laurent Vernière, 1999.

Justice et contrat entre générations

Les échanges entre générations sont multiples et comprennent notamment les dépenses et soins d'éducation, la prise en charge des retraites, l'investissement et les legs. Il existe plusieurs manières d'aborder ces échanges et les contrats qu'ils supposent.

Ils peuvent être analysés sous l'angle d'une réciprocité directe : les enfants rendent à leurs parents sous forme de retraite ce qu'ils ont reçu par leur éducation.

Les échanges peuvent être examinés séparément avec un enchaînement et un contrat indirect : pour l'éducation les parents apportent à leurs enfants ce qu'ils ont reçu de leurs parents ; les actifs apportent aux retraités ce qu'ils recevront lorsqu'ils seront retraités.

Dans cette optique, la question du support du contrat se pose, puisqu'on peut toujours envisager qu'une génération n'amorce pas la pompe (pas d'éducation) ou qu'une génération rompe la chaîne (pas de cotisations retraite).

On peut aussi considérer avec Masson que l'on est dans un cadre global d'échanges avec deux caractéristiques importantes : d'une part, l'articulation de diverses catégories d'échanges avec notamment l'éducation (investissement humain) et la retraite, et d'autre part, le partage des rôles entre les transferts privés (notamment les soins d'éducation) et les transferts publics. Dans ce cadre, un bon fonctionnement de la société permet une plus grande amplitude des échanges, que ce soit en termes d'investissement humain avec l'importance croissante de l'éducation ou en termes de retraite.

Pour juger du caractère équitable de ce contrat global il faut pourvoir établir des termes d'équivalence entre ses divers éléments (privés et publics) ainsi que des termes d'équivalence temporelle. Si, devant l'ampleur des difficultés conceptuelles, on considère (Masson) que l'équité n'est pas mesurable, il y a lieu de traiter de la solidarité entre générations en recherchant ses fondements et les conditions de sa perpétuation.

Pour juger des évolutions futures et des réformes, on est alors ramené à un objectif limité : les évolutions et réformes ne doivent pas créer des situations d'inégalités telles qu'elles conduisent à une remise en cause du pacte intergénérationnel nécessaire à la viabilité de l'ensemble du système. Cette position sera d'autant plus acceptable qu'elle pourra être étayée par un examen approfondi et une discussion des disparités passées et potentielles.

Dans ces divers aspects de la question, on retrouve deux éléments marquants.

- Il n'apparaît pas possible d'établir un consensus sur la manière de mesurer l'égalité entre générations que ce soit en termes d'unité de mesure ou de domaines à prendre en compte. Tout au plus peut-on envisager de définir des bornes acceptables, sans que ces bornes soient déjà précisément définies et que les analyses rétrospectives et les travaux prospectifs aient pu mesurer le respect ou non de ces bornes.
- La question de l'égalité entre générations ne peut être réduite à une unique mesure globale synthétisant l'ensemble du parcours sur cycle de vie pour l'ensemble des membres d'une génération. Il y a lieu de traiter d'une part des inégalités entre classes d'âges à chaque période, et d'autre part de traiter des inégalités intra générationnelles.

2. Les données existantes concernant les disparités entre générations

Il est patent que « l'ascenseur social » des trente glorieuses ne marche plus ou marche moins bien. Pour l'avenir il apparaît très probable que l'on devra « consentir des efforts » que ce soit en termes de taux de cotisation (ou d'épargne nécessaire), ou d'allongement de la durée d'emploi productif, ou de baisse du niveau des retraites.

En même temps, avec un minimum de progrès technique et de croissance économique ainsi qu'un allongement continu de la durée de la vie, il est possible d'envisager une amélioration globale de la situation de ceux qui vivront au cours des années à venir.

Mais ce constat général, parce qu'il articule efforts nécessaires et progrès global, ne permet pas de dire si l'on s'oriente vers un progrès partagé peu ou prou par toutes les générations ou si l'on risque de se trouver dans un cas de figure où une génération particulière serait perdante tout au long de sa vie, alors même que les précédentes (et éventuellement les suivantes si l'on raisonne en termes relatifs) seraient favorisées.

Le choix des **critères de comparaison**, implicites ou explicites, apparaît immédiatement comme déterminant pour l'ordre de grandeur des écarts et souvent pour leur sens (ou signe). En ce qui concerne les indicateurs synthétiques, le débat sur la comptabilité générationnelle a mis en évidence la multiplicité des critères possibles, et l'on montre que le résultat est tributaire du choix de ces critères. Le document joint au dossier « *Mesurer l'équité intergénérationnelle : le choix des indicateurs* » par Didier Blanchet présente la portée et les limites de quelques critères usuels.

Même pour des comparaisons ponctuelles et élémentaires le choix du mode de représentation est sujet à discussion. Ainsi pour un élément essentiel de l'analyse, la comparaison du niveau de vie à un âge donné pour deux cohortes successives, il est nécessaire de faire un choix entre une échelle de niveau de vie absolu (à prix constants) et une échelle de niveau de vie relatif en rapportant le niveau de vie à un âge donné de la génération étudiée au niveau de vie moyen de la population totale observée à la date où cet âge est atteint ; le choix de l'indicateur conduit à des positions différentes des générations les unes par rapport aux autres (voir le document joint « *Quelques évolutions de long terme, données illustratives* »). Cela est aussi vrai pour nombre d'autres aspects.

Sur le constat passé, il existe des données rétrospectives publiées concernant de nombreux aspects (éducation, croissance des salaires, niveau relatif des retraites, durée du travail et durée de perception des retraites...), comme le montre le document joint qui en propose un échantillon illustratif : « *Quelques évolutions de long terme, données illustratives* » (Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites). Le domaine particulier des transferts privés est aussi largement étudié comme le montre le document joint « *Les transferts intergénérationnels privés* » par Claudine Attias-Donfut et Laëticia Mathias. Par ailleurs, de nombreux chercheurs ont reconstitué des séries longues pour leurs propres besoins, notamment lorsqu'il s'agit de la réalisation d'un modèle.

Cependant, il est manifeste que cette collection est disparate en terme de mode de présentation (unités de mesure, périodes de temps, approche par date ou génération). Et leur juxtaposition est insuffisante car les phénomènes étudiés sont étroitement corrélés. C'est d'ailleurs la confrontation des données sur des thèmes différents qui met en évidence à la fois le caractère disparate des données disponibles et la nécessité d'une construction intellectuelle pour tirer des enseignements de ces données.

Les niveaux de vie et transferts financiers sont assez bien connus et donnent lieu à de nombreuses simulations en projections ; on en trouve des exemples dans ce dossier. Il semble donc envisageable de répondre, dans une certaine limite, à la question de la génération défavorisée ; cette réponse est contingente au choix des critères, aux hypothèses d'évolutions ultérieures et il semble plus difficile d'en tirer des indications sur les dispersions à l'intérieure des générations¹¹. On notera en particulier la discussion du critère de niveau (du salaire au niveau de vie par unité de consommation) dans Lechevalier Pelé. Enfin la distinction hommes/femmes n'est généralement pas faite alors que les revenus d'activité ont eu des évolutions notablement différentes durant les dernières décennies.

Un autre aspect majeur concerne les difficultés d'accès au premier emploi ; les différences entre générations sont patentes. Ce constat mérite d'être complété notamment lorsque l'on s'intéresse à la question des retraites :

- Ces difficultés d'accès sont en partie corrigées pour les droits à retraite (validation de périodes diverses notamment) ; contrairement à une idée reçue, il n'y a donc pas une traduction mécanique totale de ces difficultés sur les droits futurs. Une analyse sur un échantillon de données individuelles est en cours pour tenter d'évaluer l'incidence des mesures correctrices.
- Il reste des impacts en termes de carrière notamment mis en évidence par les positions relatives dans l'échelle des revenus à âge donné. (Cela ne pourra pas être permanent sinon on constaterait une baisse globale à terme si génération après génération on se retrouvait toujours en dessous dans la hiérarchie).
- Ces difficultés peuvent avoir d'autres conséquences en termes sociologiques.
- Parallèlement au retard de début de vie active, on constate un allongement de la durée de la vie¹²; ce dernier facteur pourrait rendre possible une « récupération » (partielle ou totale) du « retard » initial. Cela revient en quelque sorte à mesurer l'âge atteint non en années mais en fraction de la durée de vie moyenne espérée.

Un jugement cohérent sur la portée de ce phénomène nécessite ainsi une construction méthodologique prenant en compte les différents aspects, comme le montre, par exemple, l'étude de Louis Chauvel : « *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX^e siècle*¹³ »

Le jugement ne peut porter sur la seule comparaison de moyennes par génération mais doit aussi tenir compte de l'importance des inégalités intra générationnelles. Des travaux dans ce domaine existent, comme, par exemple, ceux de Piketty (CAE 33) qui présente l'évolution des inégalités économiques sur le long terme. Il reste cependant à examiner plus avant ce sujet afin de voir dans quelle mesure les connaissances actuellement disponibles sont susceptibles de fournir des conclusions ou des remarques intéressantes pour le débat sur l'égalité entre générations.

Au total, il ne semble pas que l'on puisse considérer qu'il y a une génération sacrifiée au regard de la plupart des critères et cela de façon inéluctable, quelles que soient les évolutions ultérieures. Mais les éléments disponibles ne permettent pas d'écarter catégoriquement cette éventualité.

¹¹ Avancer nécessiterait un gros travail à la fois de collecte de données mais aussi d'analyse et de discussion. On remarquera cependant que, si le seul empilement de données n'est pas fructueux par lui-même, la mise à disposition de la communauté des chercheurs d'une base de données orientée sur ce sujet pourrait développer l'intérêt de cette communauté pour ce sujet.

¹² Et aussi un décalage de l'âge à la première maternité. N'y a-t-il pas un « allongement » de chaque phase de la vie, plutôt qu'un « retard » qui serait non rattrapable.

¹³ PUF, 2^e édition mise à jour, Mars 2002

3. Analyse de l'incidence des mesures de rééquilibrage

La «comptabilité générationnelle» est une des approches globales les plus connues et est utilisée par certains pour juger des inégalités. Une présentation critique en est faite dans le document joint : «*Comptabilité générationnelle: quelques facteurs d'instabilité des résultats*» par Carole Bonnet .

Avant d'être présentée comme une méthode permettant de juger de l'équité entre générations, la comptabilité générationnelle se présente d'abord comme une méthode d'évaluation de la viabilité des politiques budgétaires et fiscales. Cette méthode propose une mesure des déséquilibres éventuels à long terme, en palliant les insuffisances du critère de déficit courant ou de la dette publique par la comptabilisation de la contrepartie en termes d'engagements futurs de certaines recettes. Certains estiment que cet outil est adéquat pour cet objet, moyennant quelques adaptations si besoin. La méthode semble moins adéquate pour juger de l'équité entre générations. Les évolutions de la réglementation que suppose implicitement la comptabilité générationnelle (maintien de la réglementation actuelle pour les générations déjà nées, modification radicale pour les générations à naître) sont en effet discutables.

Plusieurs travaux de projection à long terme, comparant diverses hypothèses d'évolution de la réglementation, procèdent en même temps à des analyses de l'incidence par génération des différentes hypothèses étudiées. Les projections réalisées pour le premier rapport du Conseil d'orientation des retraites ne fournissaient pas de détail suffisamment fin pour suivre les générations tout au long de la période.

Ces travaux sont divers à plusieurs titres. Le champ traité peut comprendre les cotisations et prestations vieillesse, ou l'ensemble des transferts publics individualisables, ou intégrer aussi les transferts privés et concerner la France ou l'économie mondiale. Les méthodes de projection sont plus ou moins élaborées en utilisant cas-types et démographie ou avec des modèles d'équilibre économique calculable intégrant la modélisation de certains comportements économiques. Les scénarios envisagés sont souvent spécifiques et les conséquences en sont estimées par des indicateurs divers tels que bilan prestations - cotisations, taux de rendement interne, niveau de vie relatif,....

Le tableau suivant retrace quelques travaux actuellement disponibles sur le cas français ; trois d'entre eux, très contrastés, figurent au dossier. On a complété ces trois exercices portant essentiellement sur l'équilibre cotisations/prestations par deux autres études ayant un champ plus large récemment parues et la référence à une étude portant plus spécifiquement sur des disparités intra-générationnelles.

Cinq études d'incidence des transferts sur l'égalité de traitement entre générations.

Auteurs	Variantes étudiées	Champs	Modélisation	Critères
Blanchet Montfort	Scénario en l'absence de réforme de 1993, Décomposition de la réforme de 1993 avec l'indexation des retraites liquidées, la modification du salaire de référence (10 à 25 meilleures années) et le cumul des deux. Système mixte avec une part de fonds de pension.	Retraites et cotisations.	Maquette de régime unique fictif sur données démographiques détaillées. Comportements économiques pour les salaires, l'activité, le chômage, l'épargne des investisseurs	Profils d'évolution des revenus comparés par génération, en niveau absolu, et en niveau relatif selon deux approches. Complément sur le rendement actuariel (Legros)
Lechevalier Pelé	Différentes modalités d'indexation des retraites liquidées	Retraites et cotisations	Modèle démographique, rééquilibrage par les cotisations	Faculté à mutualiser les chocs démographiques et macroéconomiques Taux de rendement, Niveaux de vie relatifs, Dispersion des niveaux de vie instantanés
Lattès	Ajustement du besoin de financement par le niveau des retraites, le taux de cotisations ou l'âge de départ à la retraite	Retraites et cotisations.	Modèle démographique et économique simplifié, stylisation du profil de revenu des ouvriers	Bilan prestations/cotisations Niveau de vie relatif actif / retraité, Ratio durée de retraite/ durée de vie active
Docquier et alii	Ajustement sur le niveau des pensions, fonds de réserve, endettement, âge de la retraite	Retraites, allocations familiales et RMI	Modèle macroéconomique, avec modélisation des comportements	Revenu retraité / actif, indices de bien-être, brut ou corrigé du progrès technique
INGENUE	Ajustement sur le taux de cotisation, Ajustement sur le niveau des pensions, Allongement de la durée d'activité	Economie mondiale. Revenu et épargne.	Macroéconomique avec six zones géographiques dont l'Europe traitée globalement	Efficacité économique globale, Rendement prestations / cotisations, « Bien-être » par génération tenant compte des préférences pour le présent et du caractère décroissant de l'utilité marginale du revenu.

- Didier, Montfort : « *Croissance, transferts et inégalités entre générations* », Didier Blanchet, Jean-Alain Montfort Economie et Prévisions, numéro à paraître Automne 2002.

Le même jeu d'hypothèses est utilisé par .Florence Legros dans : « Note sur l'égalité entre générations : une vue par les rendements actuariels »

- Lechevalier, Pelé « *Mode d'indexation et inégalités intergénérationnelles dans les systèmes de retraite par répartition* » Arnaud Lechevalier, Louis-Paul Pelé, Revue d'économie politique, 112, mai-juin 2002
- Lattès : « *Quatre générations sous l'angle de l'équité* » Romain Lattès La lettre de l'Observatoire des Retraites N°10, Décembre 1998
- Docquier et alii : « *Viellissement et inégalités intergénérationnelles en France : une approche par l'équilibre général* », Frédéric Docquier, Philippe Liégeois, Claire Loupias, Bertrand Crettez, Revue économique, volume 53, numéro 4, juillet 2002.
- INGENUE : « *Incidences économiques, politiques et redistributives des réformes de retraites en Europe, une exploration avec le modèle INGENUE* » Revue économique, volume 53, numéro 4, juillet 2002. Le modèle INGENUE, modèle d'équilibre général calculable à générations imbriquées, est développé par le CEPII, le CEPREMAP et l'OFCE.

La plupart de ces études ne permettent pas des analyses fines des inégalités intra générationnelles et de leurs évolutions. Une étude réalisée par le CEPREMAP pour le Commissariat Général du Plan (« *Contribution à une analyse de la réforme des retraites : une modélisation en équilibre général à agents hétérogènes* ») fournit des analyse de dispersions comparées en 1990 et en 2040 avec deux hypothèses : l'une de baisse du taux de remplacement du régime par répartition avec un accroissement de l'épargne, l'autre avec un décalage de l'âge de la retraite. Cette étude ne décrit pas le cheminement complet entre 1990 et 2040 ; elle ne fournit donc pas de profil et de bilan par génération réelle. Elle met cependant en lumière certains mécanismes conduisant à des disparités suivant les environnements d'épargne et de durée de vie.

Chacune de ces analyses présente des apports spécifiques.

L'étude de Romain Lattès, reposant sur une représentation stylisée des évolutions, fournit une présentation pédagogique des notions et mécanismes à l'oeuvre. Les projections de Docquier et alii portent sur un ensemble de transferts sociaux individualisables (allocations familiales, prestations retraites et RMI), utilisent un modèle macroéconomique élaboré, et examinent plusieurs variantes, en déduisant plusieurs indicateurs. Le modèle INGENUE permet de tenir compte des interactions économiques mondiales. L'étude Lechevalier/Pelé comprend une discussion approfondie des modes d'indexation. Le document Blanchet/Monfort permet une visualisation des parcours de chaque génération. Il est complété par le document de Florence Legros sur les rendements actuariels.

Ces cinq études montrent la faisabilité de ce type d'analyse et fournissent un matériau de base conséquent.

Il est pourtant difficile de tirer de cet ensemble, au stade actuel, une présentation claire et cohérente des conséquences des principales options politiques qui pourraient être prises :

- Les combinaisons entre champ traité, variantes de réglementation et critères d'évaluation sont souvent spécifiques à chaque étude.
- Chaque construction de projection et d'analyse des résultats comporte des hypothèses nombreuses et des modes de représentation qui nécessiteraient le plus souvent une explicitation et une confrontation avec les autres exercices afin de s'assurer de la bonne compréhension de la portée de chaque étude.

L'analyse, en évolution, de la répartition du temps entre la formation initiale, la vie active, et la retraite mériterait d'être développée. Si certains travaux portent sur l'âge de liquidation de la retraite, cela n'est pas relié à l'âge de cessation d'activité. L'arbitrage travail / loisir, quand il n'est pas traité de façon trop particulière, mériterait aussi un examen et une discussion approfondie.

Si l'on veut poursuivre l'examen de cette question, il serait utile d'identifier le ou les critères et objectifs à prendre en compte de façon prioritaire, et préciser le champ à examiner. Il serait alors possible et pertinent d'identifier les cas extrêmes ou les scénarios clairement pénalisants pour certaines générations.